

Association Mont Saint-Quentin  
Télégraphe de Chappe  
57050 Le Ban Saint-Martin Moselle



Hier  
et  
Aujourd'hui

Supplément N° 13 du 6 juin 2012



Ce supplément que l'on doit à M. M. nous retrace l'historique sur  
« LE TÉLÉGRAPHE DU LOUVRE » (1794-1806)

Document exceptionnel.

Son auteur le baron CARL DE VINCK membre de la SOCIÉTÉ D'ICONOGRAPHIE PARISIENNE.

- NOTE SUR LA COLLECTION DE VINCK -

Le baron Carl de Vinck de Deux.Orp. ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, qui vient de mourir, était né à Bruxelles en 1859. Il est mort à Paris le 27 janvier 1931.

Il était correspondant de l'institut.

Durant ces dernières années, il s'était voué à l'histoire du vieux Paris, dont il a fait revivre certains aspects dans deux livres charmants : l'un, *La Place de l'Institut*, couronné successivement par l'Académie française et par l'Académie des Baux-Arts, l'autre *La Place du Carrousel*, actuellement sous presse.

C'était un collectionneur éclairé et ardent.

Son appartement de la rue de Prebourg était rempli de vases de Chine, de curiosités de toute nature, si bien qu'il ressemblait un peu à un magasin d'antiquaire.

Mais il s'était démunie en faveur du Cabinet d'Estampes de la Bibliothèque nationale de ses portefeuilles d'estampes, gravures, etc.

Nous avons demandé à M. Roux, qui fut le collaborateur érudit du baron et a procédé à l'inventaire de la collection de Vinck de nous donner une note sur celle-ci. Nous le remercions d'avoir répondu à notre appel. Cette riche collection d'estampes et de documents historiques, si généreusement donnée, de son vivant, par le baron Carl de Vinck au Cabinet des Estampes, est l'œuvre de deux générations.

LE TÉLÉGRAPHE DU LOUVRE  
(1794-1806)  
(*Planches 1 à 7*)

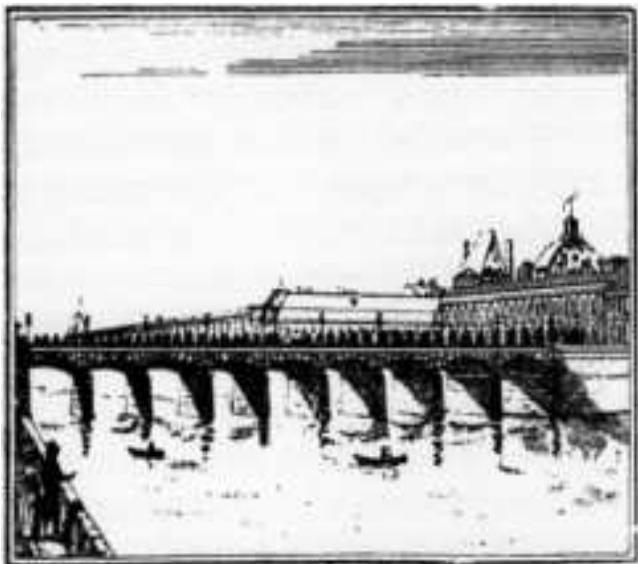


Fig. 1

Sur un petit nombre de vues de Paris, datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et des premières années du siècle suivant, l'on aperçoit, au Louvre, écrasant le sommet du pavillon de l'Horloge, les murs trapus d'une sorte de belvédère que surmonte une potence métallique tout à fait bizarre.

Ne croirait-on pas discerner, en avance de plus de cent vingt ans, une antenne monstueuse de notre moderne télégraphie sans fil ? Ce ne serait, d'ailleurs, s'éloigner que partiellement de la vérité; il s'agit bien, en effet, dès 1794, d'un appareil télégraphique, et d'une télégraphie dépourvue de fils. La Société d'iconographie parisienne ayant pris à tâche de fixer, après disqualification de toute image suspecte ou tardive, les aspects successifs et changeants du visage de Paris, nous avons tenté de reconstituer, en harmonie avec ce programme, la brève histoire du *Télégraphe du Louvre*; des documents inédits,

appartenant aux Archives nationales, nous ont apporté un puissant secours.

Les victoires de Valmy et de Jemmapes, en septembre et octobre 1792, avaient été suivies de déceptions et de revers. La bataille de Neerwinden, le 18 mars 1793, contraignait Dumouriez à se replier sur Louvain, tandis que Custine, coupé de la base de Mayence, faisait retraite sur Landau. Quelques jours plus tard, Dumouriez, désespoiré, entrait en pourparlers avec des émissaires autrichiens, trahison qui allait être sanctionnée, le 3 avril, par un décret de la Convention le déclarant traître à la Patrie et le mettant hors la loi.

Une sourde inquiétude commençait à se manifester à Paris; chaque jour voyait croître l'impatience avec laquelle on constatait les inconvénients provenant de la lenteur des communications entre le gouvernement et les chefs de l'armée. Quelque célérité que missent les estafettes de cavaliers à transporter de part et d'autre nouvelles, rapports, ordres ou contre-ordres, les plans et instructions envoyés aux frontières se trouvaient régulièrement devancés par les événements.

A ce moment même, à Brûlon, dans la Sarthe, un jeune homme se consacrait avec une sorte de passion à la recherche de moyens de correspondance rapide entre points fort éloignés l'un de l'autre. S'y trouvait-il encouragé par les souvenirs, tout frais encore, de ses études classiques ? Se souvenait-il de l'*Agamemnon* d'Eschyle, où l'on voyait paraître dans Argos la reine Clytemnestre apprenant par des fanaux allumés de colline en colline, depuis les plaines d'Ilion, la victoire des Grecs et la chute de Troie ?

La force de la lumière, joyeuse et rapide, s'est élancée... Projétée au loin, elle a porté le message aux veilleurs; et ceux-ci, à leur tour, ayant allumé un monceau de bruyères sèches, ont excité la flamme et fait courir la nouvelle... Et la lumière, volant par delà les plaines, y fait jaillir un nouveau feu. Tels sont les signaux que j'avais disposés pour se transmettre la nouvelle l'un à l'autre<sup>1</sup>

A peine âgé de vingt-neuf ans, Claude Chappe, après quelques essais de télégraphie tentés dans sa province, était venu mettre à Paris, en 1792, son invention à la disposition de l'Assemblée législative<sup>2</sup>. Les Parisiens qui se furent aventurés, au début de l'automne de cette année, jusqu'à l'extrême des lointains et déserts Champs-Elysées, eurent pu admirer sur le faîte de l'un des deux pavillons de l'octroi construits à la barrière de l'Etoile, à la hauteur aujourd'hui des rues de Presbourg et de Tilsitt, une bien singulière armature. Les Comités de l'Assemblée avaient, en effet, autorisé Chappe à poursuivre en ce paysage champêtre ses expériences, bientôt interrompues par un cas de force majeure; séduits sans doute par la valeur du métal dont était formée la mystérieuse machine, des malandrins l'avaient mise en pièces. Aussi l'Assemblée, lorsqu'elle se sépara le 21 septembre 1792, n'avait-elle pu prendre encore de décision définitive. Mais l'inventeur ne se découragea point. Renouvelant auprès de la Convention nationale les démarches effectuées naguère auprès de l'Assemblée défunte, il eut la bonne fortune de voir ses projets retenir aussitôt l'attention du Comité de la Guerre.

Le 1<sup>er</sup> avril 1793, le député Romme donnait lecture à ses collègues d’« une proposition du citoyen Claude Chappe offrant un moyen ingénieux d’écrire en l’air en y déployant des caractères très peu nombreux, simples comme la ligne droite dont ils se composent, d’une exécution rapide et sensible à de grandes distances<sup>3</sup> ». La suggestion fut immédiatement accueillie, du moins en principe ; trois membres du Comité de l’Instruction publique, Lakanal, Daunou et Arbogast, furent chargés de contrôler les expériences. Chappe se remit donc sans retard à la besogne ; le 2 juillet 1793, de nouveaux engins, remplaçant l’installation détruite, furent posés par ses soins dans la banlieue parisienne. Un décret de la Convention, portant cette date, prescrivait aux « maires, officiers municipaux de Belleville, d’Ecouen et de Saint-Martin-du-Tertre de veiller à ce qu’il ne soit porté aucun dommage aux machines du citoyen Chappe et de requérir dans ce but le service de la Garde nationale<sup>4</sup> ».

Aucune réserve n’accompagne le rapport, entièrement favorable, que Lakanal déposa sur le bureau de la Convention, le 25 juillet 1793 : « Pour obtenir des résultats concluants, vos Commissions, accompagnées de plusieurs savants et artistes célèbres, ont fait l’expérience du procédé sur une ligne de correspondance de huit à neuf lieues de longueur. Les vedettes étaient placées, la première dans le parc Le Pelletier-Saint-Fargeau à Ménilmontant, la deuxième sur les hauteurs d’Ecouen et la troisième à Saint-Martin-du-Tertre. A quatre heures vingt-six minutes, nous arborâmes le signal d’activité ; le poste Saint-Fargeau obtint la parole et nous transmit, en onze minutes, avec une grande fidélité, la dépêche suivante : *Daunou est arrivé ici ; il annonce que la Convention nationale vient d’autoriser son Comité de Sûreté générale à apposer les scellés sur les papiers des députés.* »

1. Traduction de Leconte de Lisle. Lemerre, I vol. in-8°.

2. Arch. nat., AD, XIII, 19.

3. Moniteur universel, 1<sup>er</sup> semestre de 1793, p. 417.

4. Archives parlementaires, t. LXVIII, p. 79.

Le prix de chaque machine, en y comprenant les appareils de nuit, pourrait monter à 6,000 livres ; d’où il résulte qu’avec une somme de 96,000 livres on peut réaliser cet établissement d’ici aux frontières du Nord<sup>1</sup>. » Adoptant les conclusions de son rapporteur, la Convention prescrivit, séance tenante, d’installer un télégraphe à Lille, un autre à Landau et d’organiser les stations intermédiaires devant relier ces deux villes à Paris. Elle décernait en même temps à Chappe le titre assez étrange d’« ingénieur-télégraphe<sup>2</sup> ». Celui-ci se voyait autorisé à placer ses machines sur les tours et les clochers, ainsi qu’à faire effectuer tous les ouvrages ou constructions nécessaires ; licence lui était donnée de faire abattre les arbres qui pourraient gêner la direction de la vue d’un appareil à l’autre. En cas de besoin, un droit de réquisition lui était conféré sur les ouvriers reconnus indispensables. Enfin, faveur peu banale, le ministre lui faisait délivrer « pour ses voyages un des chevaux mis à la disposition de la République, à la charge de remettre ce cheval lorsqu’il n’en aura plus besoin pour cet objet ».

Nous ne connaissons de Claude Chappe qu’un seul portrait ; c’est une lithographie exécutée à l’époque de l’Empire par Farcy d’après un tableau ou une miniature appartenant à l’un des inspecteurs du télégraphe (pl. I). On regrette de n’y pas percevoir davantage la flamme qui devait animer les traits de l’inventeur.

Lakanal a minutieusement décrit l’appareil du télégraphe : « Il est composé d’un châssis qui forme un parallélogramme très allongé ; il est garni de lames à la manière des persiennes. Ces lames sont en cuivre surargenté et bruni ; elles sont inclinées de manière à pouvoir réfléchir horizontalement la lumière de l’atmosphère. Ce châssis, mobile sur son axe, supporte deux ailes dont le développement s’effectue en différents sens. Quatre fanaux servent à la correspondance de nuit ; ces fanaux sont suspendus aux extrémités et y sont fixés et lestés de manière à affecter toujours la perpendiculaire. »

« Le mécanisme est tel que la manœuvre s’en fait sans peine et avec célérité, au moyen de certains moulinets établis à des distances convenables. Un petit télégraphe, ou répétiteur, placé sous les yeux des manipulateurs, exécute tous les mouvements de la grande machine<sup>3</sup>. »

Mais en quel endroit placer à Paris le point terminus de ce télégraphe ? Le parc de Ménilmontant, où il se trouvait provisoirement, était beaucoup trop éloigné du siège de la Convention. Ce qu’il fallait, c’était quelque bâtiment assez rapproché de la salle des délibérations de l’Assemblée et possédant une toiture élevée.

1. Arch. nat., AD, XVIII, 42.

2. Arch. nat., AF, II, 220.

3. Arch. nat., AD, XIII, 19.

Les hôtels ou monuments offrant, aux abords des Tuileries, ces particularités ne manquaient point ; ce fut le Louvre qui fut choisi, peut-être avec l'arrière-pensée de faire collaborer le vieux palais des Rois à la défense de la jeune République. Le Comité de Salut public prit, en conséquence, le 14 prairial an II (2 juin 1794), l'arrêté suivant :

« Le citoyen Chappe fera établir sans délai une machine télégraphique *sur la montagne de Montmartre et une sur le dôme au-dessus du grand escalier du Louvre*. Les sommes nécessaires au placement des deux nouvelles machines seront fournies par la Commission des Travaux publics<sup>1</sup>. »

Il y avait urgence ; on se mit au travail avec ardeur. Au Louvre, dans le proche voisinage de la salle des machines du palais des Tuileries où siégeait la Convention, un kiosque, d'aspect fort massif, fut perché sur le sommet du dôme coiffant le pavillon de l'Horloge. La forme en était rectangulaire et chacune de ses faces fut percée de deux fenêtres carrées. Une dentelure, figurant assez vaguement des créneaux, et que l'on semble avoir renoncé, en raison sans doute de la laideur de cet ornement, à prolonger sur les quatre côtés, en bordait le sommet, surmonté lui-même d'une balustrade. C'est sur la toiture plate, aménagée en terrasse, de cette construction parasite, que l'on dressa, grêle et dégingandé, l'appareil métallique du télégraphe.

L'ensemble jurait bien cyniquement avec l'architecture du palais. Consultons l'un des rares témoignages graphiques qui soient connus à cet égard : c'est une gouache de Demachy, dépourvue de signature, mais bien caractéristique de la manière habituelle de l'artiste (pl. 3). Antérieure aux travaux de construction du pont des Arts, qui furent entrepris en 1802, elle permet d'embrasser dans toute son ampleur, sans que le champ de visibilité soit coupé par quelque obstacle, le paysage se développant depuis le Pont-Neuf jusqu'au Pont-Royal. Combien une présentation aussi large du décor fait ressortir fâcheusement sur l'azur du ciel la silhouette presque comique de la disgracieuse machine !

Une impression assez analogue se dégage de l'estampe de Dorgez (fig. I), de quelques années plus récente, contemporaine des bocages et des guinguettes qui transformèrent, en 1804, le nouveau pont en jardin suspendu<sup>2</sup>. Non moins hétéroclite apparaît sur un dessin de Garbizza, gravé par Monsaldi (pl. I), le gibet-télégraphe installé sur le Louvre ; le pont des Arts se présente ici dépouillé des buissons d'orangers dont les ramures avaient égayé l'austérité des abords du palais de l'Institut. Cette particularité permet d'attribuer à la planche de Monsaldi la date de 1805 ou du début de 1806.

Abandonnant le point d'observation constitué par les rives du fleuve, rapprochons-nous maintenant des murailles du Louvre. Le fragment d'une toile de François Garnerey (pi. 2), appartenant à M. Henri Bourin, va présenter à nos regards la place du Vieux-Louvre, bordée à droite par le pavillon de l'Horloge supportant le télégraphe. Deux eaux-fortes de Baltard, extraites de son ouvrage imprimé en 1803, conduisent le spectateur au pied même de ce pavillon de l'Horloge ; elles dénoncent avec une précision cruelle le dommage apporté par la machine de Chappe aussi bien à la façade occidentale du pavillon (pl. 4), vis-à-vis du palais des Tuileries, qu'à la façade orientale (pl. 4) s'ouvrant sur la cour carrée. Mince ferraille, armée de deux bras battant l'air, le télégraphe semble avoir revêtu, pour Baltard comme pour Garnerey, l'apparence de quelque gigantesque épouvantail à moineaux.

Nous le retrouvons encore sur la planche (fig. 2) illustrant une plaquette publiée à Paris en 1801 par le Suédois Edelcrantz<sup>4</sup>. Au centre de la composition, le graveur anonyme a reproduit, ou plutôt a prétendu reproduire, le sommet du pavillon de l'Horloge, surmonté de son armature de cuivre. Nul exemple n'établit mieux la légèreté avec laquelle certains dessinateurs ou graveurs ont matérialisé parfois telle ou telle image flottant avec imprécision dans leur souvenir ; et rien aussi ne prouve davantage combien il importe, en matière d'estampes documentaires, de faire le départ entre les témoignages véridiques et ceux que la fantaisie déforme.

Malgré l'inexactitude de son objet principal, nous avons néanmoins reproduit cette planche en raison de l'intérêt présenté par ses figures accessoires ; celles-ci, strictement conformes à la table des signaux télégraphiques de Chappe, reproduisent une douzaine de contorsions diverses de l'appareil. Le nez en l'air, les badauds Parisiens, traversant la cour du Louvre ou la place du Vieux-Louvre, ont dû suivre maintes fois des yeux ces mystérieuses évolutions. L'on trouve dans le texte d'Edelcrantz, relégué en une petite note au bas d'une page, un renseignement suggestif : « Le télégraphe de Paris, placé sur le Louvre, est peint des trois couleurs nationales. »

1. AF, II, 220.

2. *La Place de l'institut*, par Carl de Vinck et Albert Vuafart. Paris, 1928, chez Maurice Rousseau, I vol. in-4°.

3. *Paris et ses monuments*, mesurés, dessinés et gravés. Paris, 1803, 2 vol. in-fol.

4. *Traité des télégraphes*, et essai d'un nouvel établissement de ce genre, I vol. in-8°.

Nous voudrions puiser dans une certaine ambiguïté de ces mots la conviction que le coloriage patriotique affectait l'appareil métallique lui-même, et non le kiosque établi sur la toiture du Louvre. Mais comment s'arrêter à cette rassurante pensée ? Lakanal, on l'a constaté plus haut, a assuré à la Convention que la machine était en cuivre suragenté et bruni, de façon sans doute à étinceler sous les rayons du soleil ou à la lueur des fanaux nocturnes; une couche de peinture n'eut pas manqué de lui enlever tout son éclat. Ce sont donc bien les murs eux-mêmes du kiosque qui s'ornèrent, au milieu d'un paysage sombre, rendu plus sévère encore par les années, d'un badigeon tricolore. Voilà qui complète parfaitement le tableau!

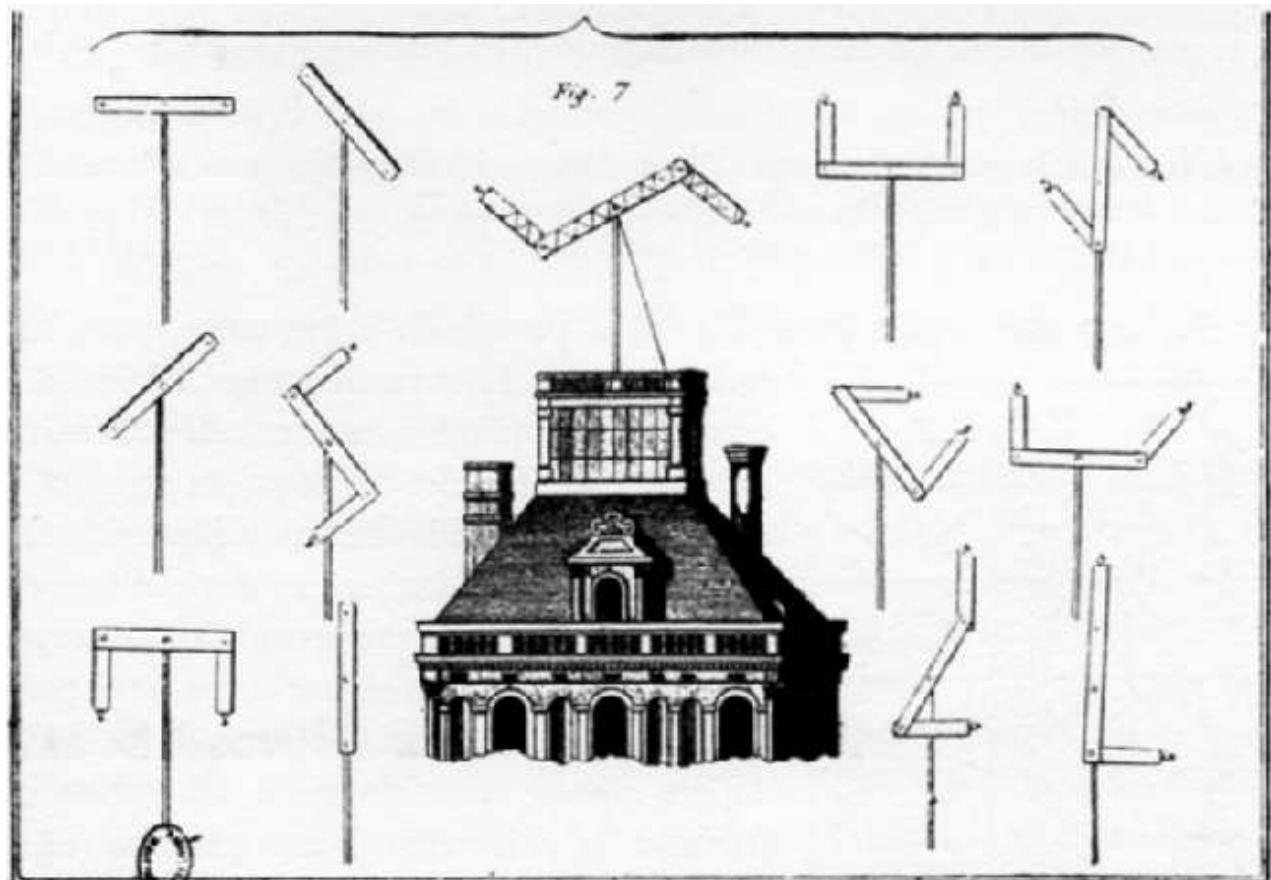


Fig. 2

Les frais occasionnés par tous ces travaux ont fait l'objet de comptes détaillés : le maçon Deschamps, le charpentier Pellagot, le serrurier Blampignon, le plombier Gondouin, le couvreur Auvray, le menuisier Renié, le peintre Thibault, le vitrier Hum se partagèrent une somme de 31,207 livres ; au citoyen Hubert, architecte du Louvre, furent payés, pour la conduite de l'entreprise, 1,500 livres<sup>1</sup>.

1. F<sup>13</sup> 280.

C'est le 15 fructidor an II (1<sup>er</sup> septembre 1794) que parvint à l'appareil du Louvre, inauguré ce jour-là, le premier message télégraphique. Il annonçait une nouvelle impatiemment attendue, et d'une importance extrême pour l'heureux développement des opérations militaires en cours : la reprise de la ville de Condé par l'armée républicaine. Carnot monta aussitôt à la tribune. Il faut lire le compte-rendu officiel des débats :

CARNOT, au nom du Comité de Salut public : Citoyens, voici le rapport du télégraphe qui nous arrive à l'instant : *Condé est restitué à la République; la reddition a eu lieu ce matin à six heures.*

GOSSEIN :: Condé est rendu à la République! Changeons le nom qu'il portait en celui de Nord-Libre.  
Décrété.

CAMBON : je demande que ce décret soit envoyé à Nord-Libre par la voie du télégraphe.  
Adopté.

GRANET : je demande qu'en même temps que vous apprenez à Condé, par la voie du télégraphe, son changement de nom, vous apprenez aussi à la brave armée du Nord qu'elle continue à bien mériter de la Patrie.

Décrété.

Vers la fin de la séance, le président annonce à l'Assemblée que le télégraphe a porté à l'armée les deux décrets rendus. Voici, dit-il, la lettre de l'ingénieur-télégraphe : *je t'annonce, Citoyen Président, que les décrets de la Convention nationale sont transmis ; j'en ai reçu le signal par le télégraphe.* Signé CHAPPE.

La planche reproduite plus haut (fig. 2) a permis de surprendre, pour ainsi dire, le télégraphe du Louvre en action, réalisant les diverses combinaisons plastiques auxquelles il était susceptible de se prêter. La clef de tous ces signaux se retrouve dans un cahier de Bulletins télégraphiques, conservé aux Archives nationales<sup>1</sup>, et dont le texte en clair est accompagné des signes conventionnels correspondants.

Mais la calligraphie en est assez négligée et quelque peu confuse. A l'effet de reproduire ici la notation de ces signes, nous donnons, en raison de sa clarté parfaite, la préférence à une planche (fig. 3) de l'ouvrage précité d'Edelcrantz ; elle porte, au-dessous des signaux imaginés par Chappe, leur traduction alphabétique et numérique. Le kiosque construit au sommet de la toiture n'était pas l'unique local qui fut occupé au Louvre par l'administration du télégraphe ; le personnel avait été assez imprudemment installé dans des locaux répartis sous le dôme du pavillon de l'Horloge. C'était, en vérité, jouer avec le feu. Aussi ne dut-on guère être surpris de voir, le 26 pluviôse an IV (15 février 1796), un incendie se déclarer dans le logement attribué à un certain Perrin, « stationnaire du télégraphe ». Le sinistre fut rapidement conjuré, mais l'alerte avait été vive ; elle décida l'architecte à inspecter avec plus de rigueur tout l'espace affecté au nouveau service et à se rendre compte des conditions dans lesquelles les stationnaires y avaient organisé leur existence.

1. AF. II, 403, plaquette 3272.

Pour tardive qu'elle fût, cette enquête ne manquait pas d'opportunité. Elle fit découvrir que l'un des collaborateurs de Chappe, le nommé Delahaye, ayant élu domicile au pavillon de l'Horloge, n'avait pas craint d'y installer un poêle, dont le tuyau en tôle passait au travers de la toiture du dôme, tout près des chevrons soutenant les ardoises. C'est en vain qu'Hubert ordonna la suppression immédiate de ce poêle, générateur de catastrophes. Delahaye s'obstina à y faire flamber un feu réconfortant ; l'architecte, après trois jours de patience, prit sur lui de faire enlever de vive force l'appareil. D'où réclamation du stationnaire, présentée à Chappe ; plainte de ce dernier, adressée au ministre de l'Intérieur ; semonce de Benezech à Hubert et, enfin, mémoire justificatif de celui-ci<sup>1</sup>.

La conclusion de l'incident fut l'ordre d'établir, aux frais de l'administration, une cheminée dans le logement de Delahaye.

<i>A</i>	<i>a</i>	<i>B</i>	<i>b</i>	<i>C</i>	<i>c</i>	<i>D</i>
<i>d</i>	<i>E</i>	<i>e</i>	<i>F</i>	<i>f</i>	<i>G</i>	<i>g</i>
<i>h</i>	<i>I</i>	<i>i</i>	<i>K</i>	<i>k</i>	<i>L</i>	<i>l</i>
<i>m</i>	<i>N</i>	<i>n</i>	<i>O</i>	<i>o</i>		
<i>P</i>	<i>Q</i>	<i>q</i>	<i>R</i>	<i>r</i>	<i>S</i>	<i>s</i>
<i>t</i>	<i>U</i>	<i>u</i>	<i>V</i>	<i>v</i>		
<i>w</i>	<i>z</i>	<i>z</i>	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>J</i>	<i>j</i>
<i>ö</i>	<i>ö</i>	<i>ü</i>	<i>ü</i>	<i>ch</i>	<i>ch</i>	
<i>sch</i>	<i>sch</i>	,	;	?	!	
:	)	,	,	2	3	4
<i>g</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Fig. 3

Satisfaction était ainsi donnée à Chappe, qui avait rappelé, dans sa lettre au ministre de l’Intérieur, la nécessité de loger à proximité immédiate du télégraphe un fonctionnaire en mesure de recevoir les messages et de veiller au bon entretien de la machine. Peut-être aussi avait-on eu le souci d’user de ménagements particuliers envers les modestes employés du télégraphe du Louvre. Leur recrutement était, en effet, devenu malaisé ; en thermidor an IV (août 1796), Chappe devra même signaler à Larevelliére-Lépeaux, membre du Directoire exécutif, la désorganisation croissante de ce service par suite du départ de nombreux agents démissionnaires : « Ce que reçoivent les stationnaires est presque nul par la dépréciation du signe monétaire ; aussi ne mettent-ils aucun zèle dans leurs fonctions<sup>2</sup>. »

L’affaire du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), la dernière des grandes journées révolutionnaires, eut son contrecoup sous le dôme du pavillon de l’Horloge. Au moment où, peu avant l’intervention du jeune général Bonaparte, les sectionnaires armés semblaient sur le point de dominer la Convention, il y eut lieu de craindre l’envahissement des locaux du télégraphe ; l’on amena, en hâte, un détachement de sept hommes, pour lesquels il fut organisé un corps de garde placé dans les combles, immédiatement sous le belvédère supportant la machine du télégraphe. Le danger passé, ce poste provisoire de police subsista, au grand déplaisir de l’architecte. Cinq mois plus tard, Hubert s’en plaignait avec véhémence au ministre Benezech :

Je vous observe que non seulement ce poste est actuellement inutile parce que la garde des militaires invalides est plus que suffisante pour veiller à la sûreté du Palais du Muséum et de ses dépendances, mais encore qu’il est dangereux de le laisser, parce que les militaires qui y passent la nuit peuvent à tout instant y mettre le feu, dont il serait d’autant plus difficile d’arrêter les progrès qu’il se communiquerait sur-le-champ aux charpentes du comble dans lequel cette espèce de chambre est formée, et que ces charpentes, attendu leur sécheresse, s’enflammeraient avec autant de vitesse que si elles étaient empreintes de matières combustibles.

Je vous observe encore que ce poste devient d’autant plus inutile que la majeure partie des militaires qui doivent le former n’y sont presque jamais, et qu’en outre ceux de ces militaires qui y passent le temps de leur garde, ne voulant pas se donner la peine de descendre pour leurs besoins naturels, se permettent de les faire au-dessous de leur chambre, ce qui porte une odeur infecte dans les ateliers des artistes qui sont pratiqués au-dessous et pourrit les planchers supérieurs des ateliers<sup>3</sup>.

1. F<sup>12</sup> 901.

2. AF, II, 220.

3. F<sup>12</sup> 901.

Remarquons, en passant, que l’un des artistes les plus incommodés par ces moeurs fâcheuses devait être le peintre paysagiste Bourgeois ; un arrêté du 21 pluviôse an III (9 février 1795), répartissant à nouveau les logements du Louvre, lui avait précisément attribué, pour atelier, « l’une des pièces sous le télégraphe<sup>1</sup> ». Il s’y trouvera encore en fructidor an V (août 1797) et obtiendra alors de François de Neufchâteau, ministre de l’Intérieur, l’autorisation d’y élargir son installation « dans les combles avoisinant le télégraphe », afin d’y installer une école et d’y former des élèves<sup>2</sup>.

La réclamation d’Hubert était véritablement légitime ; il obtint gain de cause. Mais tous les inconvénients imputables à la présence du télégraphe au Louvre ne disparurent point de ce fait. Nous avons sous les yeux une supplique adressée à Chaptal, le 12 thermidor an VIII (31 juillet 1800), par les portiers du Louvre, chargés de la garde du télégraphe, auxquels, par mesure de sécurité, on venait d’interdire l’exploitation, dans le palais même, d’un restaurant à l’usage des artistes. Ces portiers du Louvre, ces « suisses », pour les appeler du nom réservé aujourd’hui aux seuls portiers d’églises, étaient traditionnellement compatriotes de Guillaume Tell, et nullement, comme le Petit-Jean des *Plaideurs*, « venu d’Amiens pour être suisse<sup>3</sup> », sujets français. Parcourons leur lettre :

Nous sommes tous d’anciens militaires, vieillis sous les drapeaux de la France, pour laquelle nous avons délaissé le toit paternel et le territoire helvétique. Nous n’avons point de pensions, nos postes actuels nous en tiennent lieu ; c’est pour nous la récompense nationale. La restreindre ainsi, c’est la détruire entièrement. Depuis plus de cent ans, nous sommes en possession non interrompue de vendre des comestibles. Notre commerce est tenu par nos femmes. Nous y trouvons un soulagement dans la modicité insuffisante des traitements de nos emplois..., un dédommagement du service pénible des nuits que nous sommes alternativement obligés de passer sur pied à la porte du télégraphe<sup>4</sup>.

Les artistes, hôtes du palais, apostillaient, au nombre de soixante et onze, cette pétition ; on peut relever parmi eux les noms de Boizot, Boze, Cazin, du physicien Charles, de David, Ducis, Girodet, Houdon, Huë, Lagrenée, Monnet, Moreau le jeune, Moitte, Pajou, Prud’hon, Bernardin de Saint-Pierre, Sauvage, Schall, Carl Vernet, Mme Labille, etc...

La décence, écrivaient-ils, a toujours régné dans les établissements desdits portiers, et jamais le voisinage n’a eu à se plaindre que le repos public ait été troublé par les citoyens qui y viennent prendre des repas.

D'un autre côté, ces établissements sont d'une très grande commodité, non seulement pour le public que la curiosité amène, mais même pour les artistes et habitants du Louvre qui y trouvent tout ce que peuvent exiger des besoins imprévus ; c'est une ressource précieuse qui, supprimée, porterait insensiblement préjudice aux artistes.

Ces considérations, d'inégale valeur, firent sans doute fermer les yeux sur le danger permanent que constituaient pour le Louvre la présence du télégraphe et les privautés peu à peu consenties aux fonctionnaires de ce service. Moins optimiste que ses collègues, le chef de la quatrième division du ministère de l'Intérieur, nommé Arnault, s'inquiétait ; en fructidor an IX (août 1801), il mettait à couvert sa responsabilité en posant avec insistance à Chaptal cette question troublante : « Placera-t-on ailleurs le télégraphe qui est sur l'un des pavillons ? Sans cela, il n'y aurait aucune garantie contre le feu... Le télégraphe doit-il rester sur le Louvre<sup>5</sup> ? »

1. F<sup>21</sup> 569.

2. F<sup>13</sup> 1194.

3. Acte I, scène 1.

4. F<sup>13</sup> 1195.

5. F<sup>21</sup> 569.

Il y resta. Dès le mois suivant, il figurera sur l'une des planches les plus pittoresques qui dépeignent la vie parisienne à l'époque du Consulat. Conformément aux propositions de Chaptal, un arrêté du 13 ventôse an IX (4 mars 1801) avait décidé que, durant les jours complémentaires de cette année (18-22 septembre 1801), une exposition des produits de l'industrie française serait organisée dans la cour du Louvre. Le graveur Baltard, auquel l'on est redévable des deux estampes reproduites précédemment (pl. 4), eut, par bonheur, l'inspiration de venir flâner au milieu des Parisiens fort nombreux, bourgeois, bourgeois, militaires, marchandes de coco, marmots de tout âge, qui, sans écarter une bonne douzaine de chiens, s'y étaient rassemblés. Il prit de cette scène un croquis, gravé ensuite à l'aquatinte ; un premier état, au trait, de la planche (pl. 5) offre une vue très nette des détails les plus divers. L'on distingue sans difficulté l'intérieur des stands installés avec goût dans le style du temps et où s'étaient, entre autres marchandises, des amoncellements de tissus.

En cette foire parisienne faisons un instant l'école buissonnière et parcourons un article du *Journal de Paris*, en date du troisième jour complémentaire de l'an IX (20 septembre 1801). Cité in-extenso dans le *Moniteur universel* du lendemain, il exaltait les bienfaits de cette exposition, « qui devait faire mieux connaître la France aux Français et les Français à la France. On pourra juger des productions que leur sol offre à leur travail et des formes que leur travail donne aux productions de leur sol... Les citoyens Huzard et Tesson, commissaires du gouvernement pour la vente des produits du troupeau national de Rambouillet, ont présenté une pièce de casimir noir qu'ils ont fait fabriquer à Sedan avec des laines de bêtes espagnoles, sur lesquelles on avait fait l'expérience de les laisser deux ans sans les tondre, et dont les toisons ont acquis le double de poids et de longueur, sans rien perdre de leur finesse et sans aucun inconvénient pour la santé des animaux. Le casimir en question a été comparé aux plus beaux casimirs anglais de la même couleur, et, au grand étonnement futur des trois royaumes, le casimir républicain a paru l'emporter ».

Abandonnant à regret l'examen des autres installations de l'exposition, où peut-être le lecteur estimera que nous nous sommes attardés trop longtemps, il faut à présent diriger nos regards vers le pavillon de l'Horloge, formant le fond du tableau ; aussi bien est-ce là l'objectif de notre promenade en ces lieux. Voici, tout au sommet du dôme, le kiosque du télégraphe, surmonté de sa potence de cuivre. L'un et l'autre s'étalent avec indiscrétion, dominant tout le panorama ; ils attirent, ils forcent l'attention, ils rappellent combien la noblesse de ce site parisien, l'un des plus grandioses qui soient au monde, se trouvait, à l'aurore du XIX<sup>e</sup> siècle, étrangement altérée.

Un intérêt aussi vif s'attache au beau dessin anonyme (pl. 6) que conserve le musée Carnavalet ; il conduit le spectateur à cette même exposition de l'Industrie de l'an IX, au cours d'une fête de nuit. La cour carrée est embrasée de feux, dont le jeu d'ombre et de lumière donne un relief singulier aux groupes placés par l'artiste au premier plan, et parmi lesquels on remarque quelques silhouettes féminines pleines de séduction. Dans ce décor, où tout n'est qu'harmonie, détonne seule, au-dessus de la toiture du Louvre, la lourde baraque du télégraphe ; violemment éclairée, elle fait tache sur l'obscurité du ciel. Quant à la machine elle-même, la partie mobile de son armature nous est dissimulée par un lustre accroché entre les colonnes du péristyle oriental, et dont la vive clarté nous aveugle.

Claude Chappe mourut le 23 janvier 1805 ; on trouva, ce jour-là, son corps au fond du puits de l'hôtel de Villeroy, rue de l'Université, où étaient installés, depuis le 23 fructidor an II (9 septembre 1794), les ateliers pour la fabrication et la réparation des appareils du télégraphe<sup>1</sup>.

Le chagrin, l'irritation que lui causaient, depuis quelque temps, les réclamations d'un certain Courrejoles, capitaine au long cours, revendiquant sans arguments bien sérieux la priorité de l'invention, furent apparemment cause de cet acte de désespoir.

1. F<sup>12</sup> 901.

Est-ce sur les instances de Chappe, et en vue de ménager ses susceptibilités, que le télégraphe avait été maintenu jusque-là sur le Louvre, alors que tant d'autres monuments parisiens eussent pu le recevoir avec des avantages analogues, tout en causant un moindre dommage ? Le fait est que l'indésirable appareil ne survécut guère, sur le pavillon de l'Horloge, à son inventeur. Une décision impériale, en date du 29 mai 1806, chargea l'architecte Fontaine de la démolition du kiosque et du déplacement de la machine ; un crédit de 36,894 francs était ouvert à cet effet<sup>1</sup>.

C'est sur les tours de Saint-Sulpice que fut alors installé le télégraphe ; une estampe de Courvoisier (p1. 7), datant de cette époque, et dégageant la vue de la colonnade du Louvre, prise de la terrasse d'Angivilliers, rue des Poulies, permet d'apercevoir, de l'autre côté de l'eau, les deux tours, surmontées l'une et l'autre de leur nouveau couronnement. Elles attirent plus encore l'attention sur un dessin de Ferrey, gravé par Winkles (pl. 7), dont l'objet principal est le *Marché Saint-Germain* ; la planche fut éditée à Londres en 1831<sup>2</sup>, Saint-Sulpice conserva durant près d'un demi-siècle ses armatures de métal, car il faudra attendre l'année 1852 pour que le télégraphe électrique vienne se substituer au système de Claude Chappe.

Un témoin assez inattendu va évoquer pour nous, sur le sommet des clochers de Saint-Sulpice, la double silhouette grimaçante. En août 1818, au sortir de la pension Cordier, Victor Hugo, alors âgé de seize ans, et son frère Abel, allèrent se loger avec leur mère à l'étage supérieur du n° 18 de la rue des Petits-Augustins, aujourd'hui rue Bonaparte. Tout proche, par-dessus les toits voisins, se dessinait, sur le mouvant décor des nuées, l'appareil télégraphique enlevé du Louvre douze ans auparavant. Comment les yeux d'un jeune poète, enamouré de beauté, n'eussent-ils pas été blessés par la présence d'un aussi inesthétique objet ? « *Facit indignatio versum* », a dit Juvénal<sup>3</sup>. A l'exemple du satirique latin, Victor Hugo voulut traduire en rimes son dépit. Le concours d'un imprimeur nommé Gilé, ami d'Abel Hugo, lui permit de faire paraître chez le libraire Delaunay, au Palais-Royal, une mince plaquette de quelques pages in-octavo, rarissime curiosité bibliographique. On lit sur la couverture : *Le télégraphe, satire. Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1819*.

S'il en faut croire l'auteur anonyme, fort insuffisamment masqué et pas toujours très véridique, de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, « cela se vendit passablement ». Voici le début et la fin de cette oeuvre de jeunesse d'un poète qui cherchait encore sa voie et semblait alors vouloir prendre pour guides Horace ou Boileau, sinon même Voltaire :

Tandis qu'en mon grenier, rongeant ma plume oisive,  
    Je poursuis, en pestant, la rime fugitive,  
    Ce maudit télégraphe, enfin, va-t-il cesser  
D'importuner mes yeux, qu'il commence à lasser ?  
    Là, devant ma lucarne ! Il est bien ridicule  
    Qu'on place un télégraphe auprès de ma cellule.  
    Il s'élève, il s'abaisse ; et mon esprit distrait  
Dans ces vains mouvements cherche quelque secret.

.....  
.....  
Toi, cependant, aux lois de ta langue inconnue,  
    Courbe ton front bizarre, élancé dans la nue.  
    Poursuis, cher télégraphe, agite tes grands bras,  
    Semblable à ce baron, fameux par son fatras,  
Qui, grattant son cerveau, l'oeil en pleurs, le teint blême,  
    Annonce un grand secret, qu'il ne sait pas lui-même.

V.-M. HuGo.

## Association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe

Le baron de Münchhausen, personnage grotesque et hâbleur du folklore d'outre-Rhin, devenait de la sorte, par la grâce de Victor Hugo, le patron du Télégraphe-Chappe, propagateur, comme l'en accusait le poète irrité, de maintes nouvelles fausses ou vraies, mais trop souvent vaines. Notre étude ne s'est pas aventurée sur ce terrain, et nous n'avons prétendu adresser à l'ingénieux appareil d'autre reproche que celui d'avoir porté atteinte, durant douze ans, de 1794 à 1806, à la beauté souveraine d'un paysage illustre entre tous.

Carl DE VINCK.  
Correspondant de l'Institut.

1. Arch. nat., D<sup>2</sup> 304.
2. *Paris and its environs*. London, Pugin.
3. 1<sup>re</sup> satire, vers 79.



SUR TROIS DESSINS DE GABRIEL DE SAINT-AUBIN

*Planches 8 à 10*

**L**ES trois dessins de GABRIEL DE SAINT-AUBIN dont la reproduction accompagne cet article font partie d'une suite de quatre pièces ayant les mêmes dimensions et la même facture<sup>1</sup>, exécutées la même année (1779), passées en Suède à une date que l'on ignore et entrées ensemble au Musée national de Stockholm en 1891, avec le legs de M<sup>le</sup> Frédérique Wilhelmine Wohlfart.

Celui des quatre dessins qui n'est pas reproduit ici a déjà fait l'objet d'une étude, due à M. Marcel Aubert et publiée en 1910 dans un des fascicules de la Société d'iconographie parisienne<sup>2</sup> : il représente *le Croisillon sud et l'entrée du chœur de Notre-Dame*. Si Albert Vuafart, qui s'était alors procuré les clichés des quatre dessins de Stockholm et qui projetait de les publier tous les quatre, a ainsi distrait de la suite celui de Notre-Dame, c'est que M. Marcel Aubert — l'historien de Notre-Dame de Paris — étudiait, dans le fascicule qu'on a dit, une description de la cathédrale illustrée de dessins marginaux par Gabriel de Saint-Aubin, aujourd'hui conservée à la bibliothèque du Service historique de la Ville de Paris, et que le dessin de Stockholm complétait heureusement son étude.

Les trois autres dessins, inédits à l'époque où Albert Vuafart en obtint les clichés et les fit reproduire en phototypie, ne le sont plus aujourd'hui. J'ai donné moi-même l'un d'eux — celui qui représente *la Fontaine de Bouchardon, rue de Grenelle* — dans le tome I<sup>er</sup> de mon livre sur Gabriel de Saint-Aubin<sup>3</sup>, et M. Axel Gauffin, conservateur du Musée royal de Stockholm, a publié les deux autres — *l'Intérieur du dôme des Invalides* et *les Cuisines des Invalides* — en même temps que ceux de *Notre-Dame* et de *la Fontaine de Bouchardon*, dans un récent article de la *Gazette des Beaux-Arts*, intitulé : *Gabriel de Saint-Aubin au Musée royal de Stockholm*<sup>4</sup>.

A vrai dire, M. Gauffin consacre à peu près exclusivement son article aux deux dessins des Invalides. Il se borne à citer les deux autres, sans aucun commentaire. Sans doute n'a-t-il pas connu la notice de M. Marcel Aubert, dans laquelle sont relevés divers détails d'un grand intérêt pour l'histoire de Notre-Dame : la présence, par exemple, au pied du premier pilier de la nef, en face de la chapelle de la Vierge, de la statue équestre de Philippe le Bel ou Philippe de Valois, démolie en 1723.

1. Encre de Chine et pierre noire, rehaussé de gouache. H. 0,184 ; L. 0,122.

2. 3<sup>e</sup> année, 1910, p. II et pl. X.

3. Pl. XXVI (1929, G. Van Oest, éd.).

4. Janvier 1930, p. 47 et suiv.

M. Marcel Aubert a proposé aussi de voir, dans les drapeaux qui pavotent les tribunes, des trophées pris à l'Angleterre dans la guerre maritime de 1778-1779. La page, en effet, est datée de 1779, c'est-à-dire de la fin de la vie de Saint-Aubin, mort le 9 février 1780. On y trouve cette science de l'architecture et de la perspective, cette habileté à jouer de la lumière et de l'ombre, cette virtuosité et cette solidité d'exécution qui font le prix des dessins de cette période, quand ils sont achevés. Or, celui-ci et les trois autres de la même suite sont parmi les plus poussés que l'on connaisse.

Comme pour *Notre-Dame*, M. Gauffin n'accorde à *la Fontaine de Bouchardon, rue de Grenelle*, qu'une simple mention. A mon sens, c'est pourtant l'œuvre la plus parfaite de la suite. Du point de vue de l'iconographie pure, il est vrai qu'on ne voit pas grand'chose à en dire. La fontaine des Quatre Saisons, inaugurée en 1749, n'avait subi aucune modification dans les trente années qui suivirent, et Saint-Aubin vieillissant put retrouver intacte cette architecture et ces statues qu'il avait dessinées dans sa jeunesse, lors des fêtes de l'inauguration, sans oublier, d'un côté le petit orchestre du bal en plein air et, de l'autre, les barriques de vin autour desquelles se presse un peuple altéré<sup>1</sup>. Mais, dans l'imprévu de la mise en page (c'est seulement la partie centrale et un morceau de l'aile droite du monument qui nous sont présentés), dans la sûreté de la mise en place, dans la distribution des ombres qui font tourner les colonnes et accusent les grandes lignes architecturales, enfin dans la clarté dont sont enveloppées toutes les statues et qui leur donne, indiquées sommairement comme elles sont, une légèreté et un relief étonnantes, quel esprit, quelle vérité, quelle maîtrise !

1. Au musée Carnavalet.

Restent les deux pages consacrées aux Invalides, longuement commentées par M. Gauffin. La première est un de ces exercices de virtuosité dans lesquels l'ancien professeur à l'Ecole des Arts de Blondel se plaisait à débrouiller, d'un crayon rapide et sûr, les perspectives les plus compliquées : piliers, arcades, voûtes, coupoles, tout s'ordonne, comme dans l'oeuvre de Mansard, avec une noblesse majestueuse, de l'angle d'où l'artiste a pris son point de vue ; les premiers plans, très accentués, renforcent l'effet produit par la lumière qui tombe sur la partie centrale, du haut de la lanterne où, selon le mot de M. Gauffin, elle « se sublimise en clartés d'un bleu léger »; enfin, des petits personnages mettent ça et là leur tache pittoresque et donnent l'échelle.

C'est intentionnellement que je termine par le dessin représentant *les Cuisines des Invalides*, non qu'il soit indigne des trois précédents pour les qualités de son exécution, mais parce qu'il est le moins intéressant pour l'iconographie. M. Gauffin s'est donné beaucoup de peine pour prouver que cette fantaisie de Saint-Aubin contient une part de vérité. Il ne faudrait pas connaître l'artiste scrupuleux, précis et toujours préoccupé du document qu'il était, pour croire un seul instant qu'il a pu exécuter cette page entièrement « de chic ». Il a certainement vu l'une des grandes cuisines voûtées des Invalides, il en a certainement dessiné l'aspect avec exactitude, mais, en reprenant ses notes, il a cédé, comme il faisait souvent, aux caprices de son imagination. Cette fois, ce n'est pas en introduisant dans sa composition quelque figure allégorique, quelque génie aux larges ailes, quelque divinité plafonnante, qu'il en a fait quelque chose de singulier et d'inattendu ; c'est en transformant les cuisines des Invalides en « cuisines de Mars », comme il l'écrit lui-même sur sa feuille. Mêlant étrangement des renseignements recueillis sur place, qu'il avait toujours la manie de noter, aux idées bizarres qui lui passent par la tête, l'incorrigible griffonneur écrit en haut de sa feuille : « Pain, 300 ; viande, 100 ; canons encloués pour colonnes ; afuts pour tables ; mortiers pour marmites ». Et telles sont, en effet, les caractéristiques architecturales de ces « cuisines de Mars », pour autant qu'on peut les distinguer sur ce curieux dessin.

Saint-Aubin ajoute encore, avec sa signature et la date de 1779, cette mention : « Pour M. le baron d'Espagnac, père des soldats ». Comme toujours, il est informé de tout. Jean-Joseph d'Amarzit de Sahuguet, baron d'Espagnac (1714-1783), le compagnon d'armes, l'ami et l'historien de Maurice de Saxe, fut, en effet, gouverneur des Invalides de 1766 jusqu'à sa mort en 1783, et les citations que donne M. Gauffin montrent que le titre de « père des soldats » lui était unanimement reconnu. Du reste, la notice nécrologique, publiée par le *Journal de Paris* le 21 mars 1783 et dont il existe un tirage à part, commence par ces mots : « Les papiers publics ont annoncé la perte que vient de faire l'Hôtel royal des Invalides dans la personne de M. le baron d'Espagnac, qui l'a gouverné pendant près de vingt ans, en militaire, en administrateur, *en père* ».

En résumé, ce dernier dessin, s'il n'est pas le plus important des quatre pour l'iconographie parisienne, a néanmoins son intérêt, non seulement à cause de la part de vérité qui s'y trouve certainement cachée, mais pour les vues qu'il permet sur une des singularités de Saint-Aubin, le plus vérifique, le plus exactement documenté des chroniqueurs, mais toujours prêt à marier la réalité à la fantaisie.

Emile DACIER,  
Conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.



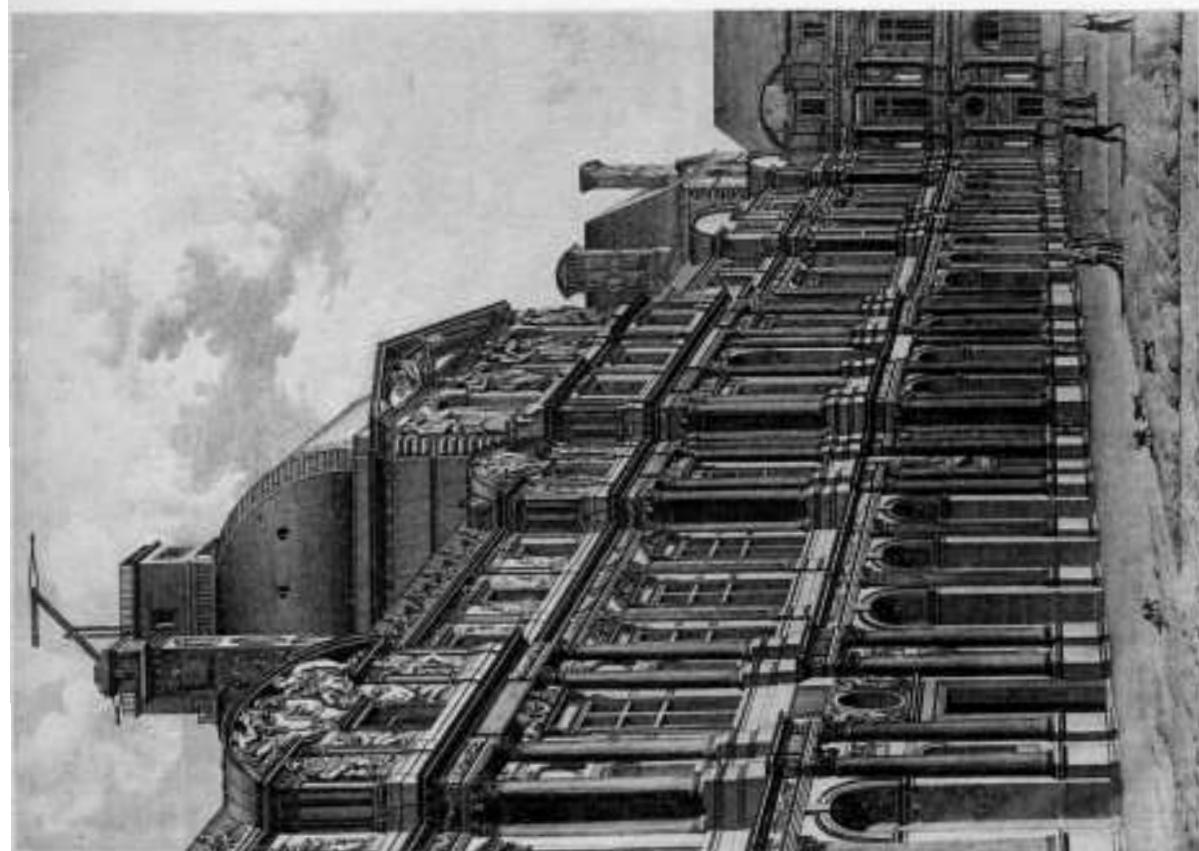


Planche 1

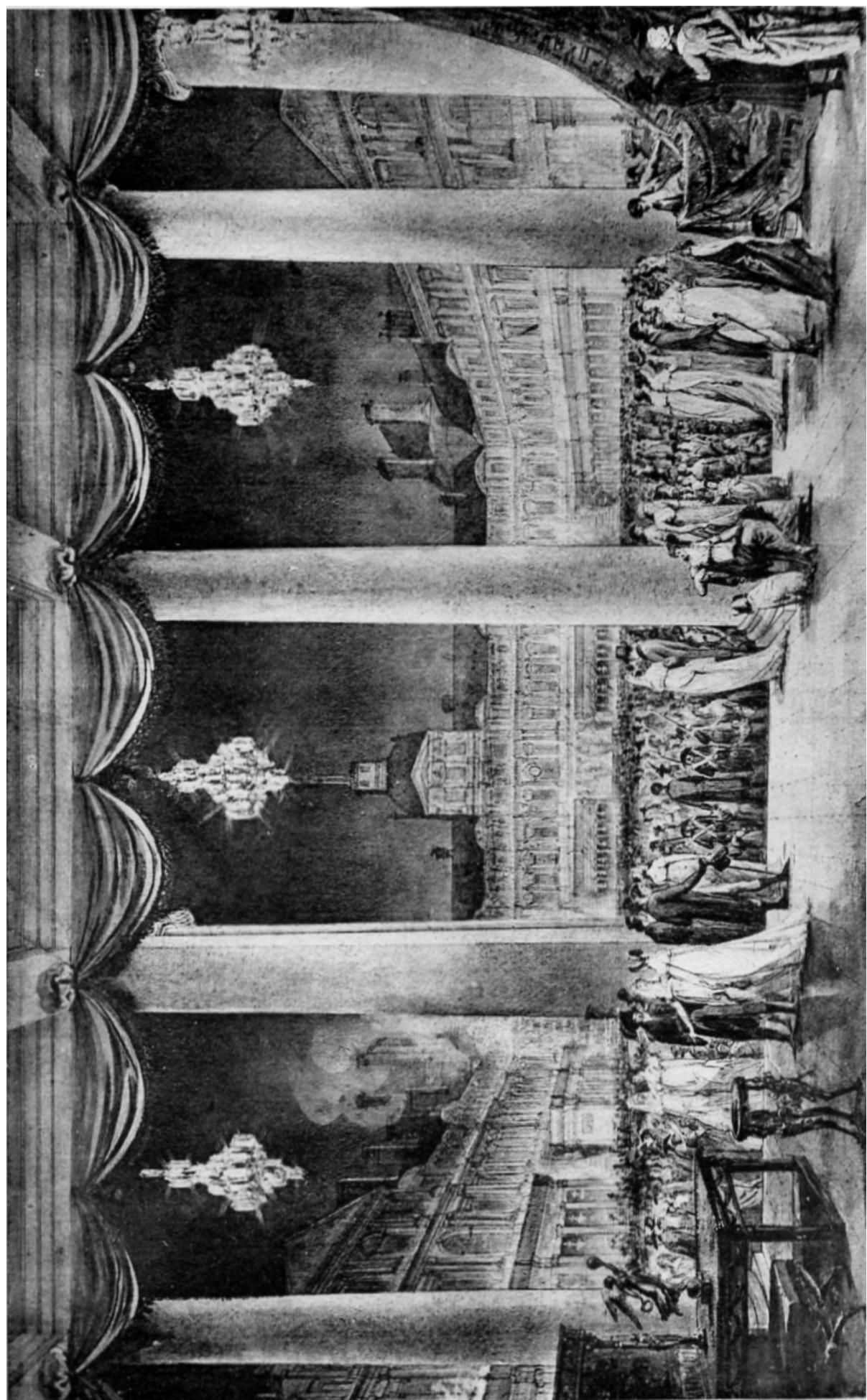


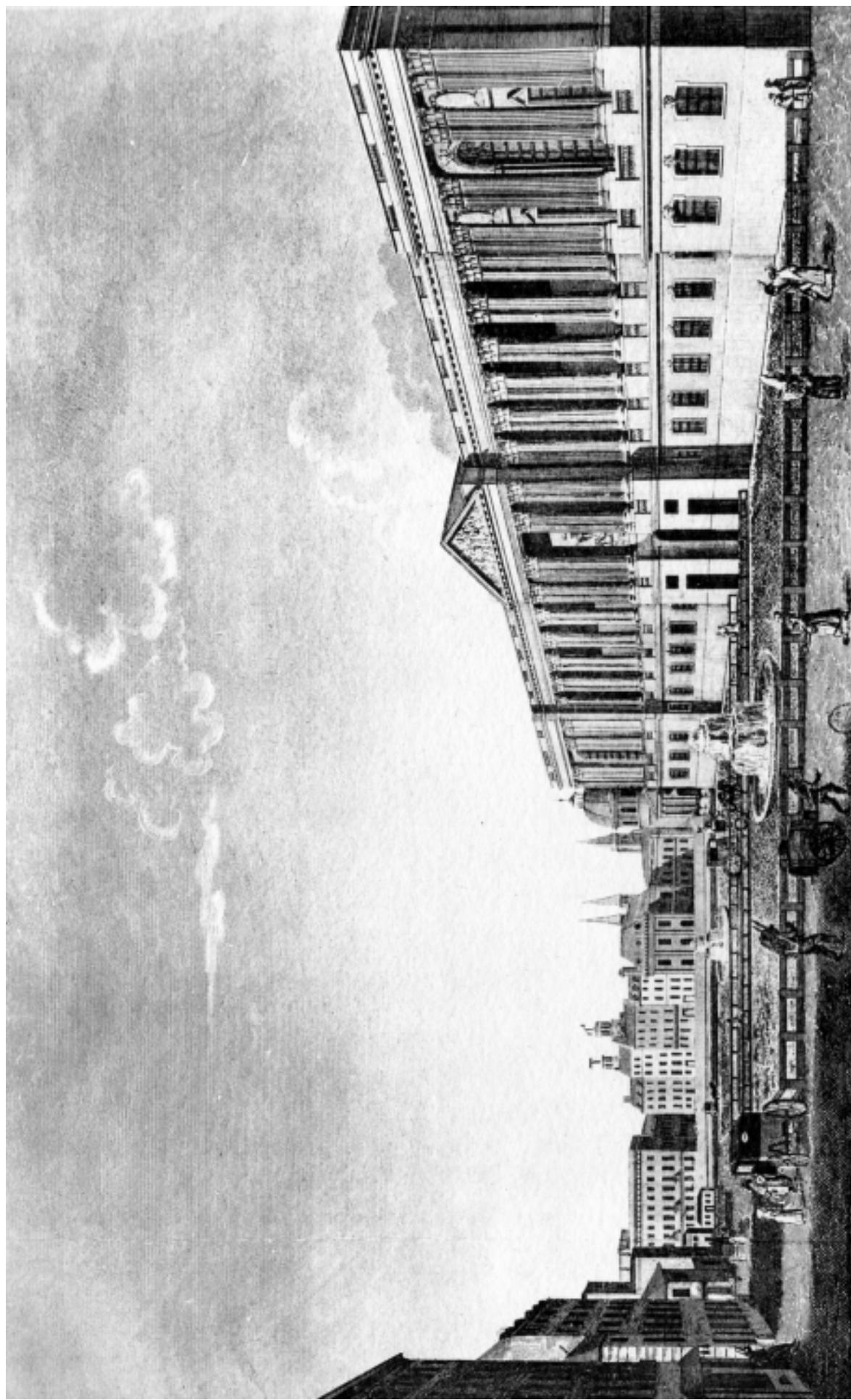
Planche II











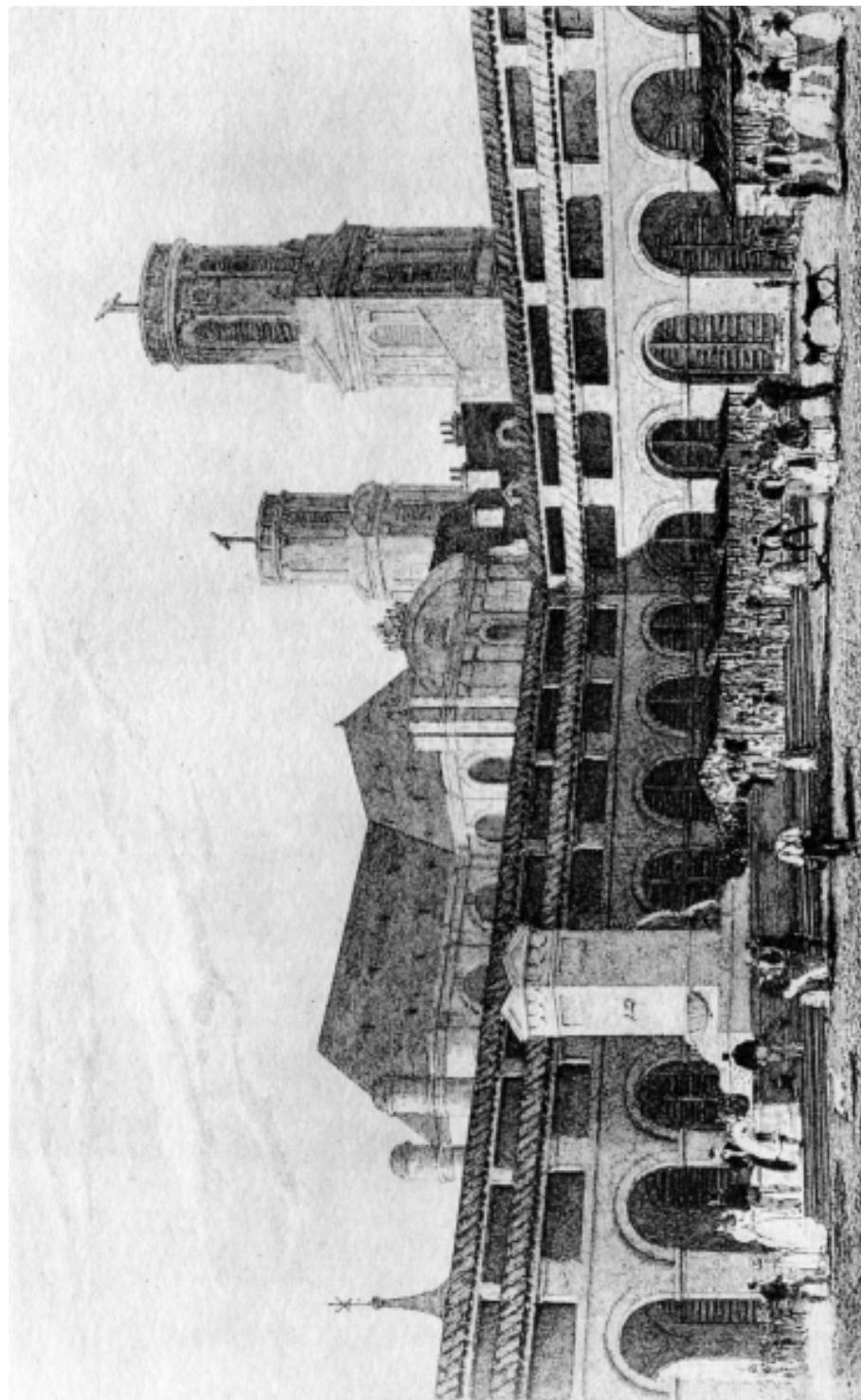


Planche VII

Dépôt légal septembre 2009. ISSN 1637 - 3456 ©  
Directeur de la Publication : Marcel Malevialle.

Rédacteur : M. Gocel.

Secrétaire : Roland Lutz.

**Site Internet : [www.telegraphe-chappe.eu](http://www.telegraphe-chappe.eu)**

**Webmestre : Bernard Lafont**

Adresse mail : [chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr](mailto:chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr)  
Tél. : 03.87.60.47.57.

Le RU-BAN, 3 avenue Henri II,  
57050 Le Ban Saint-Martin